



## Demande de mise en service pour groupe d'eau glacée

La demande de mise en service doit être soumise par écrit (mail ou fax) à TCA et doit être confirmée par celle-ci. La demande doit arriver chez TCA au moins **10 jours** à l'avance.

Les demandes de rendez-vous avancées ne peuvent pas être garanties.

E-Mail: dispo@tca.ch

Fax: 071 313 99 93

Mandataire	N° de client	
	Conf. de commande	
	Entreprise	
	Personne de contact	
	Rue	
	CP / Ville	
	Tél. / Mobile	
	E-Mail	

Chantier	Objet	
	Personne à contacter	
	Rue	
	CP / Ville	
	Tél. / Mobil	
	E-Mail	

Installation	Modèle de machine			
	Régulation supérieure	Oui	Non	Type :
	Accumulateur	Oui	Non	Type :
	Pompes hors-fournitures	Oui	Non	Type :
	Aéroréfrigérant	Oui	Non	Type :
	Freecooling	Oui	Non	Type :



Nous vous rappelons qu'une mise en service impeccable ne peut être garantie que si les points suivants sont remplis :

Hydraulique	Tuyauterie complétée et connectée	Oui	Non
	Système hydraulique vidangé, nettoyé, rempli et purgé	Oui	Non
	Flussostat et filtre installés et nettoyés	Oui	Non
	Pompe(s) prête à l'usage et sens de rotation contrôlé	Oui	Non
	Régulation prête à l'usage (servomoteur, clapets, by-pass, etc.)	Oui	Non
	Débits des pompes selon exigence de la machine	Oui	Non
	Hydraulique équilibrée et prête au fonctionnement	Oui	Non
	Thermomètre / Manomètre installé	Oui	Non
	Sondes de températures installées dans des doigts de gant	Oui	Non

Électrique	Raccordements électriques branchés	Oui	Non
	Champ magnétique rotatif contrôlé	Oui	Non
	Contacts SGO / GLB (p.ex. ordre d'enclenchement) raccordés	Oui	Non
	Pompes livrées par tiers raccordées et prêtes à l'emploi	Oui	Non

Divers	Charge thermique de min. 60% disponible	Oui	Non
	Libre accès à l'installation complète	Oui	Non
	Installateur / électricien / technicien en régulation sur place	Oui	Non
	Exploitant de l'installation sur place	Oui	Non

Croquis du système hydraulique (Schéma de principe)			
--	--	--	--


 HEIZEN  
 CHAUFFER  
 RISCALDARE

 KÜHLEN  
 REFROIDIR  
 RAFFREDDARE

 LÜFTEN  
 VENTILIER  
 VENTILARE

Remarques	
-----------	--

**Si l'installation n'est PAS prête à fonctionner, le technicien de service de TCA peut interrompre la mise en service avec l'accord du chef de service de TCA.**

**TCA se réserve le droit de facturer en régie les coûts supplémentaires résultants au client.**

**Une nouvelle date pour la mise en service devra être demandée de nouveau par écrit.**

Date souhaitée :

MES : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lieu / Date

\_\_\_\_\_

Signature du client